

République française
Département du Tarn

CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET DE LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
à La Salvetat-sur-Agoût

Séance du jeudi 09 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 35 L'an deux mille dix-sept et le neuf novembre, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Robert BOUSQUET.

Présents : 27 **Sont présents:** Max ALLIES, Claude ANINAT, André BACOU, Christian BARDY, Alain

Votants : 31 BARTHES, Isabelle BARTHEZ, Francine BLAVY, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET,

Secrétaire de séance : Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Marie CASARES, Pascal COUSTURIER,
Jean-Christophe MIALET Jérôme DELSOL, Pierre ESCANDE, Jacques FABRE, Michel FARENC, Marie-Hélène GUILLOT,
Bernard MAS, Jacques MENDES, Jean-Christophe MIALET, Marie-Françoise MONDEME,
Roger NEGRE, Bernard ROUMESTANT, Marie-Claude STAVROPOULOS, Daniel VIDAL

Pouvoirs : Alexis BENAMAR par Jacques FABRE, Thibault ESTADIEU par Marie-Hélène GUILLOT, Sylvie SOLOMIAC par Christian BARDY, Armelle VIALA par Jérôme BOUSQUET

Suppléés : Dominique VISTE par Roger NEGRE

Excusés : Jean-Jacques BARTHES

Absents : Carole CALAS, Jacques CALVET, Hugues DELORI

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES PRECEDENTS CONSEILS

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées aux procès-verbaux des Conseils des 14 septembre et 28 septembre qui ont été envoyés au préalable.

Il demande d'approuver les procès-verbaux.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

ADMINISTRATION/COMPETENCES

2. AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DU CAYROL A MURAT SUR VEBRE

André CABROL ne prend pas part au vote. Daniel VIDAL ne prend pas part au débat et au vote et sort de la salle.

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui informe le conseil communautaire que son avis est sollicité dans le cadre d'un projet éolien que souhaite développer la société OSTWIND au Cayrol sur la commune Murat-sur-Vèbre.

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, les éléments d'information relatifs à ce projet ont fait l'objet d'une note de synthèse, laquelle a été transmise dans la convocation aux membres du Conseil communautaire.

Vu la présentation du projet réalisé par la société OSTWIND lors du conseil ;

Vu les conditions de démantèlement du parc éolien exposés dans l'arrêté du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ;

Il est demandé au Conseil :

- de donner un avis favorable au développement de ce projet,

- d'accepter les conditions de démantèlement du parc éolien conformément au décret n°2011-985 du 23 août 2011, de remise en état du site après exploitation et d'autoriser Monsieur le Président à signer un avis favorable quant à celles-ci.

Marie-Hélène GUILLOT qui a voté contre, souhaite expliquer les raisons de son vote au conseil. Elle est consciente de l'impact financier positif des éoliennes pour la communauté de communes mais elle s'inquiète dans l'immédiat de l'impact sur notre environnement (visuel dans le parc régional, large voie créée pour l'accessibilité aux sites...) et à plus long terme, de la contamination des sols, environ 40 tonnes de ferraille et 800 à 1500 tonnes de béton nécessaire pour un sous bassement qui ne sera jamais retiré et qui n'est pas réutilisable. Une éolienne a une durée de vie de 15 à 20 ans et un rendement moyen de 30% seulement, elle se demande si l'enjeu en vaut la chandelle.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 29

Pour : 25

Contre : 4

3. CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PETITE ENFANCE

Les membres du conseil sont informés que lors d'un bureau, les élus ont demandé la création d'un groupe de travail sur la petite enfance. Il va être proposé aux membres du conseil intéressés de s'inscrire ou de proposer l'inscription d'un membre du conseil municipal (un par commune maximum).

Information du Conseil

RESSOURCES HUMAINES

4. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Daniel VIDAL qui informe le conseil communautaire que pour faire bénéficier d'un avancement de grade un agent proche de la retraite, il convient d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet.

Il est demandé au Conseil :

- d'accepter d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette ouverture de poste.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

5. TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (HORS MAISON DE RETRAITE ET RESIDENCE SPECIALISEE)

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui propose au conseil communautaire de valider le tableau des effectifs de la Communauté de communes mis à jour au 1^{er} novembre 2017 :

	TC ou TNC	Nb	Pourvus	Non pourvus
ADMINISTRATIVE				
Attaché	TC	2	1	1
Rédacteur principal 1ere classe	TC 2 TNC1	3	2	1
Rédacteur principal 2eme classe	TNC	1	1	
Rédacteur	TC	1		1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	TC	1	1	
Adjoint administratif principal de 2ème classe	TNC1 TC1	2	1	1
Adjoint administratif territorial	TNC4 TC8	12	12	

ANIMATION				
Adjoint d'animation	TC1 TNC2	3	3	
TECHNIQUE				
Ingénieur principal	TC	1	1	
Technicien principal 1ere classe	TC	1		1
Technicien principal 2eme classe	TC	1	1	
Technicien	TC	2	2	
Agent de maitrise	TC	2	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	TC	1		1
Adjoint technique principal de 2ème classe	TC	6	6	
Adjoint technique territorial	TNC2 TC5	7	7	
SPORTIVE				
Educateur APS principal 2ème classe	TC	1	1	
TOTAL			40	7

Il est demandé au Conseil de valider le tableau des effectifs tel qu'indiqué ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

6. RENFORT DE LA COMPTABILITE : POSTE A MI-TEMPS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Marie-Françoise MONDEME qui rappelle au conseil communautaire qu'un renfort à temps complet de 6 mois du service comptabilité a été recruté du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 pour rattraper le retard sur le paiement des factures lié à la fusion.

Il est proposé de continuer à renforcer le service comptabilité pendant un an mais en passant à un mi-temps et de voir à l'issue de cette période s'il est nécessaire de pérenniser ce poste. En effet, depuis la fusion, Lucie DURAND est affectée à 100 % sur les ressources humaines et elle ne réalise donc plus le mi-temps en comptabilité qu'elle effectuait jusque-là.

Il est demandé au Conseil :

- d'accepter la création d'un poste d'agent contractuel aide-comptable à mi-temps en contrat à durée déterminée de 1 an,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce recrutement.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 31

Pour : 31

FINANCES ET MARCHES

7. AVENANTS N°1 AUX LOTS N°1 ET N°2 DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA ZAE FOREST

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Michel FARENC qui indique au conseil communautaire que ce marché concerne les travaux de viabilisation de l'ilot 5 au Camp del Tour, ZAE FOREST à la Salvetat-sur-Agout. Le lot n° 1 « voirie - réseaux divers » et le lot n°2 « Espaces verts » ont été attribué à l'entreprise COLAS Centre GARENQ.

Pour le lot n°1, le maître d'œuvre a oublié dans son descriptif (et ainsi dans le marché), la demande de la Communauté de Communes de la largeur de 4 m de l'accès à la parcelle voisine. De plus, lors de la réalisation des travaux, un délaissé a dû être créé pour faciliter le passage sur cette voie. Des aménagements de niveaux ont été réalisés pour permettre l'accès à la parcelle de Monsieur Marty. Enfin, il

a été nécessaire de purger le terrain sous les bassins de rétention (aléa imprévisible). En parallèle, d'autres prestations du marché n'ont pas été réalisées car devenues non nécessaires.

Pour le lot n°2, il a été décidé de ne pas réaliser la plantation du gazon et de la prairie car cette prestation n'est pas réalisable à cette période.

Il convient ainsi d'établir les modifications suivantes des marchés de l'entreprise COLAS :

Montant initial du lot	Montant de la modification du marché	Incidence financière de l'avenant
Lot n°1 : 411 986,24 € HT	+ 26 797,37 € HT	+ 6,50 %
Lot n°2 : 38 648,50 € HT	- 8 560,00 € HT	- 22,15 %

La Commission des Marchés qui vient de se réunir s'est prononcée favorablement sur cet avenant.

Il est demandé au Conseil :

- de valider le présent avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents à cet avenant.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

8. ATTRIBUTION DU LOT N°3 "REVETEMENT DE SOLS" DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BIT DE VIANE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Claude ANINAT qui indique au conseil communautaire que le lot n°3 « Revêtement de sols » a été déclaré infructueux à deux reprises. Un devis sans nouvelle publicité et mise en concurrence (conformément au Code des Marchés Publics) a été demandé aux entreprises titulaires des lots n°1 CAGIBAT II (pour la partie carrelage) et n°6 ROUQUETTE Peintures (pour la partie parquet).

Ce lot a été estimé par le maître d'œuvre à 10 797 € HT, la proposition des cotraitants (société CAGIBAT II) est de 16 690,50 € HT. L'offre est techniquement conforme aux attentes.

L'enveloppe estimative des travaux était de 209 782,80 €HT, le montant réel (après attribution des différents lots) serait ainsi de 165 505,99 € HT.

Il est fait état de la proposition de la commission des marchés qui vient de se réunir et qui a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil :

- de valider le choix de la commission des marchés et retient la société CAGIBAT II pour le lot 3 (revêtement de sols) pour un montant de 16 690,50 € H.T.,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce marché.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

9. PRESTATION SUPPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BIT DE VIANE "TIRANTS BATIMENT"

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Bernard MAS qui indique au conseil communautaire que lors de l'étude de l'aménagement BIT/APIC de Viane, il n'était pas prévu de renforcer le bâtiment, cependant les fissures repérées méritent une consolidation de la structure du bâtiment. Les récentes démolitions entreprises par le lot 1 confortent ce point.

Conformément à l'article 140 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il est possible de recourir à des prestations supplémentaires car ces travaux ne figuraient pas dans le marché initial mais sont strictement nécessaires à son parfait achèvement. Le montant des prestations ne doit pas dépasser 50 % du montant du marché principal de démolition gros-œuvre et doit être attribué à l'entreprise titulaire du marché principal.

Il convient ainsi d'établir les prestations supplémentaires suivantes avec l'entreprise Cagibat II :

Montant initial du marché	Montant des prestations supplémentaires	Incidence financière
---------------------------	---	----------------------

17 463.00 € HT	+ 8 508,00 € HT	+ 49 %
----------------	-----------------	--------

Il est fait état de la proposition de la commission des marchés qui vient de se réunir et qui a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil :

- de valider le choix de la commission des marchés et retient la société CAGIBAT II pour les prestations supplémentaires de l'aménagement BIT/APIC de Viane pour un montant de 8 505 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à ce marché.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

10. RETROCESSION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU DOMAINE DE PRAT ALARIC A LA COMMUNE DE FRAISSE SUR AGOUT

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Marie-José BROUSSE qui rappelle au conseil communautaire qu'une convention de mandat (opération pour compte de tiers) a été signée entre la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc et la commune de Fraïsse-sur-Agoût le 3 mai 2010 pour la réhabilitation du domaine de Prat Alaric à Fraïsse-sur-Agoût.

L'opération est terminée, les factures ont été payées et les subventions ont été encaissées, le montant de cette opération en dépenses et en recettes s'élève à :

Dépenses		Recettes	
4581158	355 095,71 €	4582158	355 095,71 €

Le trésorier procèdera à la rétrocession de cette opération à la commune de Fraïsse sur Agoût au vu des éléments suivants :

- convention de mandat du 03 mai 2010,
- état co-signé par le Président de la Communauté de Communes et par le Maire de la commune de Fraïsse sur Agoût.

Il est demandé au Conseil :

- de rétrocéder l'opération de réhabilitation du domaine du Prat d'Alaric à la commune de Fraïsse sur Agoût,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes afférents à cette rétrocession.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

11. MODIFICATION DU FONDS DE CONCOURS ATTRIBUE A LA COMMUNE DE CAMBON ET SALVERGUES POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Bernard ROUMESTANT qui rappelle au conseil communautaire qu'un fonds de concours d'un montant de 15 000 € a été attribué à la commune de Cambon-et-Salvergues lors du conseil du 28 septembre pour l'acquisition de terrains.

La commune ayant obtenu une subvention du Conseil Départemental de l'Hérault pour cette opération, il convient de modifier comme suit le plan de financement :

Commune	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs
Cambon et Salvergues	Acquisition de terrains	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	15 000,00 € CD 34

La Communauté de Communes a versé par mandat administratif le fonds de concours d'un montant de 15 000 € le 19 octobre dernier à la commune de Cambon et Salvergues. Suite à cette modification la commune devra rembourser 7 500 € à la Communauté de Communes à réception de l'annulation partielle du mandat.

Il est demandé au Conseil :

- de modifier le plan de financement pour l'acquisition de terrains comme suit :

Commune	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs
Cambon et Salvergues	Acquisition de terrains	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	15 000,00 € CD 34

- d'autoriser Monsieur le Président à émettre un mandat d'annulation partielle à l'encontre de la commune de Cambon et Salvergues pour le remboursement de 7 500 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce mandat d'annulation partielle.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

12. ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Marie CASARES qui rappelle au Conseil que Le bureau du 02 novembre a validé les dispositions techniques et financières des dossiers de fonds de concours présentés par les communes.

Les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Commune	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	Autres financeurs
Fraisse sur Agout	Acquisition d'une fendeuse	1 158,33 €	579,00 €	579,33 €	
Cambon et Salvergues	Radars pédagogiques	4 770,80 €	985,40 €	985,40 €	2 800,00 € CD34
	Réfection voirie communale	11 234,50 €	5 617,30 €	5 617,30 €	
	Aménag restaurant et gîte La Clairière	3 533,74 €	1 766,87 €	1 766,87 €	
Murat	Assainissement des Fouilleès	14 675,00 €	7 337,50 €	7 337,50 €	
	Réservoir de Canac	8 735,00 €	4 367,50 €	4 367,50 €	

Il est proposé au Conseil :

- de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Président ou ses délégués à signer les pièces afférentes à ces opérations.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

13. DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET GENERAL

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'André BACOU qui indique au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
68-6816	Dotation provision salle sports Lacaune	+ 150 000,00			
022	Dépenses imprévues	- 225 000,00			
012-64111	Dépenses de personnel	+ 75 000,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

14. DECISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET ANNEXE ZA DE MERLY

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport d'Alain CABROL qui indique au Conseil qu'il conviendrait d'effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres Articles	Libellé	Montant	Chapitres Articles	Libellé	Montant
011-605	Branchement FT	+ 1 400,00			
65-6522	Excédent budget annexe	- 1 400,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

15. TRANSFERT DE LA PISCINE DE LA SALVETAT SUR AGOUT AU BUDGET GENERAL

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Pascal COUSTURIER qui indique au Conseil que le trésorier procède aux écritures comptables d'intégration de la ZAT des Bouldouïres dans le budget principal et les budgets annexes. La piscine de La Salvetat sur Agoût sera intégrée sur le budget général de la Communauté de Communes.

La construction et les travaux de cet équipement n'ayant pas été amortis par la commune, le trésorier demande à la communauté de communes de prendre une délibération spécifique pour non amortissement de ce bien au vu de sa vétusté.

Il est proposé au Conseil de ne pas amortir la piscine de La Salvetat sur Agoût au vu de sa vétusté.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

16. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, LE TRESOR PUBLIC ET REVEO POUR LA RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacques FABRE qui indique au conseil communautaire que suite à l'acquisition de 2 véhicules électriques, il convient de passer une convention tripartite entre la Communauté de Communes, le trésor public et la société REVEO (réseau public de bornes de recharge de la région Occitanie) pour la recharge de ces véhicules.

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention et toutes les pièces afférentes.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE

17. INFORMATION SUR LA VISITE DES POMPIERS A PAYRAC

Suite à une question posée lors d'un précédent conseil, le chef du centre des secours de Lacaune a visité la maison de Payrac avec le Président. Les hébergements de Payrac sont conformes à la réglementation. 2 petites améliorations sont à apporter : des détecteurs de fumée et peindre les tuyaux de gaz en jaune. Cela sera fait prochainement par les services techniques de la Communauté de communes.

Information du Conseil

18. GRATUITE DE L'ACCES A LA PISCINE DE L'ESPACE DES SOURCES CHAUDES POUR LES ECOLES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Christian BARDY qui indique au conseil communautaire qu'à ce jour, les écoles du

territoire communautaire qui viennent à la piscine de l'Espace des Sources Chaudes bénéficient de la gratuité des entrées.

Il convient de le régulariser par délibération.

Il est demandé au Conseil de valider la gratuité des entrées à la piscine de l'Espace des Sources Chaudes pour les écoles du territoire communautaire.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

19. RESERVATION AVEC TARN RESEVATION TOURISME ET HAUTES TERRES D'OC POUR LA COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Jacques MENDES qui indique au conseil communautaire qu'afin de commercialiser divers produits touristiques (entrées au Centre de Bien-Etre, à l'Espace des Sources Chaudes, dans les sites communautaires tels que la Maison de la Charcuterie, la Filature Ramond, le Centre d'interprétation des mégalithes - visites commentées proposées par l'Office de Tourisme, ...), la Communauté de Communes souhaite faire appel au service de l'association Loisirs Accueil Tarn (Tarn Réservation Tourisme), association membre du réseau des agences départementales Tourisme et Territoires et immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours, et du PETR Hautes Terres d'Oc.

Il convient d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat afin de permettre la mise en marché de ces diverses prestations.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

20. NOMINATION D'UN REERENT QUALITE DE L'OFFICE DE TOURISME MONTS ET LACS EN HAUT LANGUEDOC

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Monsieur le Président qui indique au conseil communautaire que suite au changement de fonctions de Fabienne PISTRE, il convient de nommer un nouveau Référent Qualité au sein de l'Office de Tourisme Monts & Lacs en Haut-Languedoc. Il aura pour mission d'animer la Démarche Qualité en interne et de veiller au respect des engagements en matière de Qualité.

Il est proposé de nommer Charlotte VIDAL-CRÉ qui occupait, jusqu'alors, le poste de Référent Qualité adjoint.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

21. APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DU SITE INTERNET DE L'OFFICE DE TOURISME ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Pierre ESCANDE qui indique au conseil communautaire que l'Office de Tourisme Monts & Lacs en Haut-Languedoc souhaite se doter d'un nouveau site Internet. Le Conseil Départemental du Tarn, après avis technique du CDT, peut allouer une subvention aux destinations pour le développement de leur site Internet.

Le plan de financement suivant est proposé, afin de déposer cette demande de subvention :

Plan de financement – Création du site WEB de l'OTMLHL			
Création du site	11 700 €	Subvention du Conseil Départemental du Tarn	5 000 €
Création d'une photothèque	3 000 €	Autofinancement	9 700 €
Total dépenses (€ HT)	14 700 €	Total recettes (€ HT)	14 700 €

Il est demandé aux membres du Conseil :

- d'approuver ce projet et son plan de financement,
- de l'autoriser à solliciter les financements indiqués,

- de l'autoriser, ou ses délégataires, à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

DECHETS/ASSAINISSEMENT/GEMAPI

22. COMPETENCE GEMAPI SUR LE TERRITOIRE ORB ET LIBRON : PRESENTATION DU SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE ISSU DE LA CONCERTATION AVEC LES EPCI A FISCALITE PROPRE

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Roger NEGRE,

Structurer efficacement la gouvernance de l'eau est une clé indispensable à la réussite des politiques de gestion de l'eau et de prévention des inondations. Des efforts importants ont été consacrés les années précédentes pour bâtir une gouvernance adaptée aux limites hydrographiques des bassins qui permettent une gestion cohérente des enjeux. Dans le contexte d'évolution réglementaire actuel, l'enjeu déterminant est non seulement de conforter cette logique de gestion par bassin versant, mais aussi de promouvoir des maîtres d'ouvrage disposant des compétences techniques et administratives nécessaires, et d'une assise financière suffisante pour réaliser les actions permettant d'atteindre les objectifs du SDAGE et du PGRI.

Pour se faire, l'EPTB Orb Libron a réalisé l'étude de gouvernance pour l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, et en particulier de la compétence GEMAPI, sur le territoire du SAGE Orb Libron.

L'objectif de cette réflexion, qui a duré plus d'un an, était de faire émerger de la concertation locale un projet territorial d'organisation et d'exercice de la compétence GEMAPI, et plus largement de la politique du grand cycle de l'eau, à l'échelle du territoire du SAGE Orb Libron.

Les résultats de la concertation avec les EPCI à fiscalité propre sur le territoire Orb Libron ont aboutis à une proposition de schéma d'organisation territoriale pour l'exercice de la GEMAPI, validé par le comité syndical du SMVOL le 10 octobre.

Le schéma prévoit ainsi :

- Un transfert, par les EPCI, du 1er alinéa de la compétence GEMAPI à l'EPTB Orb Libron,
- Un EPTB Orb Libron qui met à disposition de l'ensemble du territoire le personnel pour exercer GEMAPI. Les EPCI ne recrutent ainsi pas de personnel propre ;
- Les alinéas 5 et 8 sont conservés par les EPCI avec possibilité de délégation par opération;
- L'alinéa 2 est conservé par Grand Orb, la Communauté de communes Orb Jaur St Ponais et la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc (qui conventionnera avec Grand Orb)
- L'alinéa 2 est délégué à l'EPTB Orb Libron pour tous les autres EPCI.
- La dissolution du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin versant de la Mare, du Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Aménagement du Lirou, du Syndicat à Vocation Unique de la Moyenne Vallée de l'Orb, du Syndicat Intercommunal de Travaux et d'Aménagement de l'Orb entre Béziers et la Mer et du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement du Libron ;

Le calendrier prévisionnel des étapes à venir est le suivant:

- Validation du schéma d'organisation territoriale:
10 octobre 2017 : validation du schéma d'organisation Territoriale par l'EPTB Orb Libron ;
Octobre – Décembre 2017 : validation du schéma d'organisation territoriale par les EPCI ;
- Dissolution des syndicats existants:
Début 2018 : Représentation-substitution des communes par leur EPCI-FP et renouvellement de la gouvernance des syndicats : début 2018 ;
Mi-Mai 2018 : Délibérations de dissolution des syndicats et avis des EPCI-FP dans les 3 mois qui suivent.
Dissolution effective au plus tôt au 1^{er} novembre 2018
Reprise des excédents et déficits par les EPCI-FP
- Modification des statuts de l'EPTB Orb Libron
Délibération de modification des statuts du SMVOL au plus tard 15 septembre 2018
Avis des membres dans les 3 mois qui suivent

Entrée en vigueur des nouveaux statuts du SMVOL au plus tôt au 1^{er} novembre 2018

- Mise en œuvre opérationnelle du schéma d'organisation territoriale au 1^{er} janvier 2019

Il est proposé au conseil communautaire de valider le schéma d'organisation territoriale d'exercice de la GEMAPI proposé pour le territoire Orb Libron ainsi que son calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

ELECTRIFICATION

23. MISE EN PLACE DE LA REGIE ECLAIRAGE PUBLIC ET RECRUTEMENTS

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Max ALLIES qui indique au conseil communautaire que la commission Electrification du 2 novembre propose la mise en place d'une régie pour entretenir l'éclairage public de la Communauté de communes, à compter de la prise de compétence en janvier 2018.

Pour ce faire, il convient :

- d'autoriser le recrutement de 2 agents en CDD de 1 an, renouvelable 2 fois,
- d'autoriser le Président ou ses délégués à signer toute pièce afférente à ces recrutements.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

24. PRIX DE VENTE DES COFFRETS FESTIVITES

Le Conseil de Communauté,

Entendu le rapport de Marie-Hélène GUILLOT qui indique au conseil communautaire que dans sa compétence en électrification, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc assure le raccordement électrique de certaines manifestations.

Pour cela, elle a acheté en 2007 2 coffrets festivités. Ils ont été contrôlés et remis aux normes en 2016. Suite à la modification des statuts, ces coffrets ne seront plus utilisés.

Il est proposé au Conseil :

- de proposer aux communes les 2 coffrets festivités avec un prix de vente plancher de 600 € pour le tarif bleu et 1 500 € pour le tarif jaune,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 31

Pour : 31

DIVERS

25. LES PROCHAINES DATES

Samedi 18 novembre à 11h : inauguration du centre de bien être

Lundi 27 novembre à 9h30 à Lacaune : CLECT

Jeudi 30 novembre : visite du Préfet du Tarn, du sous-préfet de Castres, des directeurs de la DDT et DDFIP 81

Jeudi 30 novembre (10h30 à 16h30) : élections professionnelles. Besoin d'élus communautaires pour tenir les bureaux de vote (Salvetat / Lacaune)

Jeudi 7 décembre à 18h à Le Soulié : bureau communautaire

Jeudi 14 décembre à 18h (au lieu du 12 décembre) : conseil de communauté à Lacaune

Vœux de la Communauté de communes : vendredi 19 janvier à

Le Président

Robert BOUSQUET



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc